



UNE SITUATION HUMAINEMENT INACCEPTABLE

Depuis le 19 août, une famille est retenue dans le centre de rétention administrative de Lille-Lesquin.

Si cette rétention résulte de décisions juridiques, elle n'en reste pas moins exercée dans des conditions inacceptables dès lors qu'elle entraîne la mise en rétention des parents et d'enfants d'un an et demi et de trois ans, de santé fragile.

La famille est retenue depuis maintenant près de deux semaines ; la fillette de trois ans en particulier, qui était scolarisée dans une école maternelle à Sens, nécessite un suivi pour des problèmes de santé. Il en est de même pour les parents, qui faisaient l'objet d'un suivi médical avant leur arrestation.

Depuis son arrivée dans le centre, la famille est accompagnée par l'équipe de l'Ordre de Malte France dans ses démarches, pour l'aider à exercer ses droits.

L'Ordre de Malte France rappelle que si l'application de la loi et des décisions de justice est de droit, il est particulièrement préoccupé par la mise en rétention de personnes vulnérables, surtout de très jeunes enfants de trois ans et un an et demi.

L'Ordre de Malte France a alerté les pouvoirs publics pour trouver rapidement une solution humainement acceptable, en saisissant notamment la Défenseure des enfants ainsi que la Préfecture de l'Yonne.

D'une manière plus générale, l'Ordre de Malte France demande avec fermeté que les conditions humaines soient prises en compte afin d'éviter les inévitables traumatismes qu'une rétention prolongée ne peut manquer d'infliger à des enfants.

CONTACTS PRESSE

Alain de TONQUEDEC : 01 45 20 91 59 – 06 78 07 48 50 - a.de-tonquedec@ordredemaltefrance.org